



Paiement malus avant tribunal

Par Panamai

Bonjour,

Chef d'entreprise, j'avais un véhicule en DERIV VP, que j'ai fait transformer par le constructeur (remise des banquettes et ceintures et remise du certificat) pour que le nouvel acquéreur - un particulier - puisse l'acheter et l'immatriculer en VP.

Celui-ci me réclame les presque 1000 euros de Malus écologique qui sont à payer et me menace d'aller au tribunal.

La vente est bien enregistrée en préfecture pourtant.

Qui doit payer à votre avis ?

Par morobar

Bonjour,

Qui doit payer à votre avis ?

Celui qui prend en charge l'immatriculation du véhicule.

Cette taxe existe pour un certain type de véhicule et il faut donc s'attendre à la payer lorsqu'on fait l'acquisition.

Par Panamai

Merci de votre réponse.

donc je peux dormir tranquille ?